

L'enfant :

Nom : Prénom : Classe : Né(e) le :

Sorties habituelles de l'école :

Rappel de la réglementation : la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours.
Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis *directement* aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant.

Merci de compléter de façon précise :

① J'autorise mon enfant à quitter **seul** (à pied ou à vélo) l'école [élèves des classes primaires uniquement] :
 OUI NON si OUI, sortie de 12h00 sortie de 16h45 sortie de garderie

② **Personnes habituellement autorisées à accompagner ou à reprendre mon enfant à l'école :**

..... ① | | | | |

..... ② | | | | |

..... ③ | | | | |

Autorisation de sortie dans le cadre des activités scolaires :

Nous autorisons les sorties régulières dans le cadre des activités de la classe (salles de sport, piscine, Médiathèque, Théâtre...) *ainsi que les sorties à caractère exceptionnel ou en car en lien avec les activités scolaires ou parascolaires organisées par l'école.*

Autorisation de diffusion (photographies, films et œuvres originales) :

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle

En tant que représentant légal de l'élève nommé ci-dessus, je, soussigné,

autorise l'école : n'autorise pas l'école :

à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisées dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'équipe éducative et sur lesquels peut figurer mon enfant, pour les besoins éventuels :

- de la plaquette de l'établissement,
- d'un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle,
- d'une exposition thématique pour un projet pédagogique,
- du site Internet de l'établissement
- de tous supports informatiques (CDRom - DVD - diaporama...)

La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiés (modification des couleurs, de la taille, du cadrage...) selon les besoins du support.

Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

*Cette autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire consentie à titre gratuit.
Vous pouvez à tout moment modifier les choix faits ci-dessus par courrier adressé au directeur de l'école.*

Fait à : le : Signature :